

**Pour Eric Fottorino, il est "grave" que l'autorité judiciaire ait "contourné le principe de la liberté de la presse" avec la mise en examen du journaliste pour compromission du secret Défense après un article publié dans le quotidien.**

Le directeur du *Monde*, Eric Fottorino, a jugé, vendredi 6 décembre, "grave et choquant" que l'autorité judiciaire ait "contourné le principe de la liberté de la presse" avec la mise en examen du journaliste Guillaume Dasquié pour compromission du secret Défense après un article publié dans le quotidien.

"Une nouvelle fois, c'est un principe essentiel de la liberté de la presse qui est mis à mal: le respect et la protection des sources des journalistes", écrit Eric Fottorino dans les colonnes du quotidien daté de samedi.

Il juge "grave et choquant qu'un principe aussi fondamental soit détourné ou contourné par l'autorité judiciaire", poursuit-il.

Selon Eric Fottorino, "l'article 109 du code de procédure pénale est on ne peut plus clair: 'Tout journaliste entendu comme témoin sur des informations recueillies dans l'exercice de son activité est libre de ne pas en révéler l'origine'".

Il ajoute qu'en 2006, le Garde des Sceaux d'alors, Pascal Clément, "s'était engagé à inscrire cette règle dans la loi de 1881 sur la liberté de la presse" et regrette que cette "promesse" n'ait "malheureusement pas été honorée".

**Des procédés abusifs" pour RSF**

Le journaliste au *Monde* Guillaume Dasquié a été mis en examen, dans la nuit de jeudi 6 à vendredi 7 décembre, pour compromission du secret de la Défense, soupçonné d'avoir divulgué dans un de ses articles des éléments provenant de rapports de la DGSE relatifs au terrorisme, a-t-on appris de source proche du dossier. Il risque cinq ans d'emprisonnement.

Mercredi matin, le journaliste a été interpellé à son domicile parisien par six policiers de la DST qui ont également effectué une perquisition. Il a ensuite été placé en garde à vue.

Selon une source proche du dossier, lors de sa garde à vue, les policiers ont cherché à obtenir les sources du journaliste à l'origine de ces fuites.

Reporters sans frontières dénonce d'ores et déjà dans un communiqué les "procédés abusifs" utilisés à l'encontre du journaliste, estimant qu'on "ne peut pas faire porter la responsabilité de fuites, au sein des services de renseignements ou d'un cabinet d'instruction, à un journaliste qui divulgue des documents méritant, en l'occurrence, d'être portés à la connaissance du public. Guillaume Dasquié a fait son métier. Il ne doit pas être traité ainsi".

**Plainte contre X de MAM**

Co-fondateur du site internet geopolitique.com spécialisé dans la publication de documents classifiés, Guillaume Dasquié est poursuivi pour "détention et divulgation au public de renseignement ou fichier ayant le caractère d'un secret de la défense nationale" dans le cadre d'une information judiciaire confiée au juge antiterroriste Philippe Coirre. Cette infraction est passible de cinq ans d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende. Il a été placé sous contrôle judiciaire, selon cette source.

Guillaume Dasquié est soupçonné d'avoir publié, dans un article du *Monde* du 17 avril dernier, des éléments provenant de rapports de la DGSE (direction générale de la sécurité extérieure) sur le terrorisme.

Michèle Alliot-Marie, alors ministre de la Défense, avait saisi le Garde des sceaux d'une plainte contre X, après la divulgation par le quotidien de ces documents classifiés

avertissant d'un détournement d'avion américain huit mois avant le 11 septembre 2001. La plainte concernait "notamment six notes classifiées de la DGSE".

### **Projets du 11 septembre**

Selon l'article et les documents publiés par *Le Monde* en avril 2007, les services de renseignements extérieurs français avaient alerté en janvier 2001, soit huit mois avant les attentats du 11 septembre, leurs homologues américains d'un projet de détournement d'avion américain par Al-Qaïda.

*Le Monde* précisait alors être en possession de 328 pages de documents de la DGSE frappés de la mention "confidentiel défense", des "notes, rapports, synthèses, cartes, graphiques, organigrammes, photos satellite". Le tout, précisait alors le journal, représentait "rien de moins que l'essentiel des rapports de la DGSE rédigés entre juillet 2000 et octobre 2001".

Selon une autre source proche de l'enquête, il est également reproché à Guillaume Dasquié, la divulgation d'un document du ministère des Affaires étrangères relatif à l'affaire Borrel (du nom d'un magistrat décédé dans des circonstances non élucidées à Djibouti, ndlr), également dans un article publié dans *Le Monde*, daté du 10 juin dernier.



Guillaume Dasquié